

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

UN AN	6 MOIS	3 MOIS
20 fr.	11 fr.	6 fr.
24 fr.	13 fr.	7 fr.

LYON et Départements limitrophes...
Autre Départements...

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence F. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Lyon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL. A PARIS : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

PARIS SOULEVÉ CONTRE LES JUDAS JUIFS

Démission du Ministère

LA JOURNÉE

Malgré les barrages d'agents et de troupes, Paris a manifesté son dégoût de la juiverie et des traités sur la place de la Concorde où les cris de : « A bas les juifs ! » ont cessé de retentir pendant le défilé des députés, sous les yeux de la police impuissante à contenir l'indignation populaire.

Jules Guérin, président de la Ligue antisémite de France, désigné à la vindicte policière, a été arrêté au cours de la manifestation.

Le général Chanoiné, ministre de la guerre, après avoir affirmé, comme tous ses prédécesseurs, la culpabilité du Judas juif Dreyfus, a jeté avec dégoût son portefeuille à la tête du dreyfusard Brisson.

Après une séance mouvementée, le ministère, mis en minorité par plus de 50 voix, a remis sa démission au président de la République.

Chute du Ministère

Par 58 voix de majorité, la Chambre a chassé le ministère de malheur qui depuis six mois déshonore la France en livrant la justice à la suspicion, l'armée à la calomnie et le pays à la guerre civile.

Depuis que Cavaignac et Zurlinden s'en étaient enfuis, comme d'un mauvais lieu où l'on s'est par hasard égaré, ce ministère n'avait d'ailleurs plus qu'une existence invouable et fétive : Tout en affirmant par principe la suprématie du pouvoir civil, la Chambre n'avait eu pratiquement confiance que dans l'énergie patriotique des ministres de la guerre, et lorsque le dernier général mobilisable, — ce Chanoiné qui avait été la découverte triomphale et l'espoir suprême du Syndicat, — est venu secouer hier son panache à la tribune en déclarant qu'il ne servirait pas plus longtemps de perroquet aux hiboux du dreyfusisme, toute la bande s'est affalée dans une seule chute. Le peuple trompé qui se souvient toujours et se venge quelquefois lui eût, sans la police, marché sur le ventre, en attendant que l'Histoire, éclairant les mobiles de sa longue infamie, ne marche sur son souvenir.

Vainement Brisson et ses complices ont-ils agité devant les yeux du Parlement le squelette cléricale, le spectre du Boulangisme et l'ombre falote des complots militaires, vainement ont-ils poussé le cri de détresse de la maçonnerie en danger. Rien n'y a fait, la solidarité nationale a été plus forte pour une fois que l'esprit de parti et en attendant d'autres qui ne vaudront pas mieux ou ne pourront pas davantage, nous sommes au moins débarrassés de ceux-là.

Mais si la besogne est excellente, elle est peut-être tardive : elle entravera provisoirement la gangrène qui nous menace, elle ne l'arrêtera pas. Il serait en effet puéril de croire que la coalition de la juiverie cosmopolite et de la haine étrangère ait jeté vingt millions dans la gaine pour s'arrêter à mi-côte : Des-

pendue à coups de pied, elle remontera à coups de billets de banque et prouvera que les plus graves échecs ne sont que des incidents négligeables quand on est assez riche pour acheter des revanches. Comment cela se fera-t-il ? Je l'ignore. Mais je sais que l'ère des surprises n'est pas close, que la foire des consciences n'est pas fermée, et je redoute que ce ne soit point dans les débats parlementaires, mais dans les batailles de la rue que ne se vide la querelle entre la force de l'or et la résistance de la patrie.

C'est là que viendra nous cueillir la main d'un César, — à moins que dans un effort de clairvoyance érigée le ministère de demain n'ait l'improbable courage de réveiller les lois endormies dans les arsenaux judiciaires et, au nom de la sûreté de l'Etat, garantie souveraine de la conservation publique, n'envoie les Clémenceau, Reinach, Jaurès et Pressensac rejoindre à l'Île du Diable leur triste client.

C'est donc à ce ministère, quels que soient son origine, ses tendances et ses hommes, qu'incombe le suprême devoir de nous sauver de la dictature en nettoyant la République.

F. I. M.

Lire « Nos Échos » à la deuxième page.

Nos Dépêches

La Rentrée des Chambres

Le cabinet condamné
Le groupe des républicains progressistes s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Ribot : 450 députés assistaient à cette assemblée.

Après le refus de candidature de la part de MM. Méline et Dupuy, la question de réorganisation du bureau est renvoyée à une séance ultérieure.

La discussion s'engage alors sur la situation politique, et à pour résultat de faire voter une motion par laquelle le groupe s'engage à refuser sa confiance au cabinet Brisson, cause de l'agitation actuelle.

Une interpellation sur la politique générale sera déposée au nom du groupe, M. Barthou a fait le porte-parole du groupe, examinant successivement les questions importantes dont s'occupe en ce moment la politique.

En ce qui concerne la question Dreyfus, M. Barthou blâme le cabinet, non pas parce qu'il a engagé la procédure de révision, surtout après le faux Henry, mais pour son attitude de faiblesse qui a permis les insultes envers l'armée. Quant à la question de Fashoda, le groupe approuve la conduite du gouvernement.

M. Barthou sera l'interprète du groupe dans le débat. M. Méline interviendra également.

Paris. — On s'accorde à prévoir que la séance de la Chambre sera des plus mouvementées.

En ce qui concerne le cabinet, on persiste à déclarer que soit que la bataille se livre aujourd'hui, soit qu'elle se livre après-demain, ses jours sont comptés.

Un de nos confrères qui a recueilli hier les impressions des couloirs, raconte qu'il a cherché vainement l'apaisement. Il n'a eu que la vision des légendaires chiens de laience.

On fait des pointages. Les amis de M. Brisson lui donnent 140 voix de majorité.

Dans la presse, on ne s'occupe guère ce matin que de la journée parlementaire et de la situation ministérielle.

Déploiement de troupes extraordinaires
Paris. — En prévision de charges de cavalerie, des tombereaux de gravier ont été répandus sur la place de la Concorde et à l'entrée des Champs-Élysées.

A 11 h. 42, les troupes viennent prendre les positions qui leur ont été assignées sur la place de la Concorde en vue des manifestations qui peuvent se produire. M. Moquin dirige les services d'ordre.

Dans le jardin des Tuileries sont placés un escadron de cuirassiers, un escadron de la garde républicaine, une com-

pagnie de la garde républicaine et de nombreux sergents de ville.

A midi la rue Royale est barrée par des sergents de ville et des gardes républicains à pied. Les voitures sont seules autorisées à circuler et ne sont interdites que les groupements.

Le long des bâtiments du ministère de la marine et de l'hôtel de Gosselin sont massés des gardes à pied.

Les mêmes dispositions sont prises à l'entrée du pont de la Concorde. Des forces policières dirigées par un officier de paix empêchent aussi tout groupement. Des escadrons de garde républicaine à cheval gardent l'avenue des Champs-Élysées qui est sillonnée depuis les Tuileries jusqu'à la Concorde par de nombreux cordons d'agents.

A midi 1/2, l'évacuation méthodique de la place et de la Concorde commence. Bien qu'il y ait encore peu de monde à cette heure, quelques badauds se tiennent sur les terre-pleins des fontaines et se dispersent sans maugréer aux injonctions des agents.

M. Blanc, préfet de police, son chef de cabinet, les secrétaires généraux de la préfecture sont sur les lieux. En prévision de manifestations qui pourraient se produire sur les boulevards de nombreuses forces de troupes ont été dissimulées. Aussi dans tous les quartiers et casernes les troupes sont consignées et prêtes à marcher au premier signal. Les abords de la Chambre des députés, le boulevard St-Germain de la rue de Bourgogne sont occupés par la troupe.

La foule
Les premiers groupes manifestants arrivent vers midi derrière l'église de la Madeleine. Ligueurs, patriotes, anti-cléricaux, membres de cercles, royalistes et catholiques se trouvent confondus avec quelques adhérents des cercles socialistes. Les terrasses des cafés semblent pour le moment l'unique lieu de rendez-vous des futurs manifestants. Il en est de même en ce moment. Vers 1 heure, les quelques curieux qui ont réussi à pénétrer à nouveau sur la place de la Concorde sont encore une fois expulsés. Il ne reste plus sur la place que les journalistes et des agents. Tous les abords sont soigneusement obstrués.

A 1 heure, les abords de la place de la Concorde et la place elle-même commencent à être noirs de monde. La rue Royale surmonte les marches de la Madeleine sont garnies d'une foule considérable.

Ovation à Déroulède
M. Déroulède qui avait déjeuné au restaurant Lucas en compagnie de MM. Marcel Hébert, Paulin Méry, Gauthier de Clagny et quelques autres amis sortent du restaurant à 1 h. 1/2 pour se faire conduire à la Chambre.

Dès qu'il apparaît sur le seuil, une foule enthousiaste crie : « Vive l'armée ! » et entoure sa voiture, et ce n'est que grâce à l'intervention des agents qu'elle peut s'avancer au pas dans la direction de la place de la Concorde.

Elle suit d'autres voitures dans lesquelles ont pris place les membres du parti socialiste français, entourés d'une foule compacte de laquelle partent seuls les cris de : « Vive l'armée ! »

Place de la Concorde, M. Moquin, commissaire de police, fait barrer la route par un cordon de gardes républicains à pied, mais la foule parvient à se frayer un passage et peut courir derrière les voitures des députés nationalistes.

A bas les juifs !
A ce moment paraissent à pied MM. Millevoye et Lazies qui portent en sautoir l'écharpe de député. Ils sont l'objet d'une manifestation enthousiaste. C'est alors que la police était débordée par la foule. M. Moquin fait donner la cavalerie qui barre complètement le pont de la Concorde auquel ont seules accès les voitures des députés.

Les manifestants retournés crient : « Vive l'armée ! A bas les juifs ! » et quelques nez crochus reconnus sont hués et sifflés. Ils doivent se mettre sous la protection de la police. L'un d'eux est même houspillé à un tel point qu'il n'a dû son salut qu'à la présence d'esprit d'un curieux qui l'a fait monter dans sa voiture.

Quelques instants après, arrivent en voiture M. Drumont et quelques députés antisémites d'Algérie qui sont salués des cris de : « Vive l'armée ! A bas les juifs ! » La police parvient à grand-peine à leur frayer un passage et deux escadrons de cuirassiers font évacuer la place de la Concorde, mais malgré les charges successives les groupes chassés d'un côté se reforment de l'autre. Quelques arrestations sont opérées.

Une grande effervescence règne sur la place où l'on attend l'arrivée de M. Brisson.

A 2 h. 30, un groupe composé de plus de 500 antisémites parvient à se former et pousse les cris mille fois répétés de : « Vive l'armée ! Mort aux juifs ! »

Commissaire de police blessé
M. Leproust, commissaire de police de la brigade des recherches, voulant arrêter un des individus qui orlaient le plus

fort « Mort aux juifs ! » est bousculé par des antisémites et reçoit dans la bagarre de formidables coups de poing sur la tête et un coup de canne qui lui produit une profonde blessure à l'arcade sourcilière droite. Le commissaire de police tombe et immédiatement on arrive à son secours.

Les assaillants le désignent au préfet de police comme ayant crié : « A bas la France ! »

Arrestation de Guérin
M. Moquin ordonne immédiatement à la cavalerie de charger et maintient à sa disposition une dizaine d'individus qui s'étaient fait remarquer par leur opiniâtreté à donner des coups. Parmi les individus arrêtés se trouve M. Jules Guérin, président de la Ligue antisémite de France, et ses amis. Tous sont emmenés par la troupe au poste installé dans les jardins des Tuileries où ils sont immédiatement interrogés et gardés à la disposition de la justice.

Contre les magasins juifs
Pendant ce temps, une bande de manifestants poussait des hurlements de mort devant les magasins juifs de la rue Royale. De nouvelles charges de cavalerie ont eu lieu, mais les manifestants dispersés se reforment immédiatement.

A trois heures, la place de la Concorde est complètement déblayée et de forts barrages de troupes sont installés sur toutes les issues, ne laissant passer que les voitures et les personnes munies de coupe-files. C'est dans les rues avoisinantes que les manifestants se donnent rendez-vous en attendant la sortie de la Chambre des députés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 octobre 1894

AVANT LA SÉANCE
Grande affluence, celle des jours exceptionnels. On discute ferme sans cependant le faire sur des données bien exactes. Bientôt arrivent les députés nationalistes, M. Déroulède en tête.

Dans ses locaux la droite est assemblée. Rien ne transpire des décisions prises. Quant à la gauche radicale, il est maintenant avéré que son concours est acquis au cabinet.

Le groupe nationaliste élabore, lui, un ordre du jour de blâme visant le cabinet.

Ouverture de la session extraordinaire
PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La séance est ouverte à deux heures. Il serait inutile de dire que les tribunes sont bondées.

Le cabinet au complet est à son poste. Le chef du gouvernement s'entretient quelques instants avec M. Paul Deschanel.

M. Paul Deschanel, à 2 h. 15, déclare la session extraordinaire de 1894 ouverte. On procède au tirage au sort des bureaux, puis le ministre des finances dépose le projet de budget de 1895 et celui de l'impôt sur le revenu.

Le président annonce qu'il a reçu un certain nombre de demandes d'interpellations dont il donne le détail.

DÉMISSION ! DÉMISSION !
Des cris de démission s'élevaient au moment où M. Brisson prenant la parole dit que parmi les interpellations il en existe d'anciennes relatives à la demande de révision transmise.

M. Deschanel invite la Chambre au calme et rappelle à l'ordre M. Georges Berry qui se fait remarquer par ses violentes interruptions.

M. Brisson demande à la Chambre de particulièrement ces sortes d'interpellations afin de les séparer des autres. Le président du conseil dit en terminant qu'il est à la disposition de la Chambre quant à une interpellation sur la politique générale.

M. Déroulède. — Le cabinet actuel a été nommé par la confiance d'une majorité.

Voix à gauche : ... républicaine.
M. Déroulède. — ... républicaine dont je faisais partie. (Bruits et interruptions sur divers bancs.)

— Je déclare que le cabinet a été nommé et maintenu par une majorité dont le ralliement s'est fait autour d'un nom républicain, celui de M. Cavaignac. Je demande à la Chambre...

Voix à gauche : Vous êtes boulangiste.
M. Déroulède. — Oui, j'ai été boulangiste. (Bruits, interruptions.)

Voix à gauche : Vous êtes boulangiste.
M. Déroulède. — Vous êtes boulangiste ! Le tumulte recommence.

M. Déroulède. — M. Cavaignac a démissionné, le général Zurlinden aussi ; le gouvernement a outrepassé l'avis du conseil de consultation, il n'y a plus de fait à commettre et je dis... (Violentes interruptions.)

M. de Baudry d'Asson. — Ce sont des vérités bonnes à dire.

M. Déroulède. — La Chambre ne peut laisser le pouvoir entre les mains d'hommes qui ont laissé fausser la justice et outrager l'armée (Protestations à gauche.) Tous doivent faire aujourd'hui leur devoir en se prononçant immédiatement sur la politique du cabinet. Il faut faire disparaître ce cabinet de malheur. (Violentes interruptions.)

M. le président invite l'orateur à retirer son expression.

M. Déroulède. — Je retire le mot ; je maintiens que l'homme est venu de se prononcer et de voter en disant si on veut oui ou non qu'il continue sa politique d'usurpation, de coups de force et d'arbitraire. Nous qui ne sommes pas ministériels, nous demandons ayant en vue les intérêts du pays que la Chambre se prononce sur ce cabinet. Il faut en débarrasser le pays, dussions-nous, quelque soit notre respect pour l'armée, élebrasser par un vote le général Chanoiné. (Violentes interruptions.)

Le général Chanoiné très ému monte à la tribune.

Nouvelle affirmation de la culpabilité de Dreyfus

La Chambre devient attentive.

Le général Chanoiné. — Il est temps que je parle. En entrant au ministère, j'ai été encouragé par des camarades. Je n'ignorais pas, après les démissions successives de deux ministres, que je m'exposais à une impopularité immédiate. J'ai agi dans l'intérêt de l'armée. J'ai fait tout mon devoir. (Applaudissements interrompus pendant cinq minutes.)

Démission du ministre
Après cette manifestation, le ministre reprend la parole :

Gardiennage de l'honneur de l'armée, dit-il, je remets entre vos mains le dépôt que j'ai reçu et je donne ma démission à cette tribune. (Tonnerre d'applaudissements sur presque tous les bancs.)

Le général Chanoiné quitte la salle des séances, malgré deux ou trois amis qui s'efforcent de le retenir.

DISCOURS DU DREYFUSARD
Quand le ministre descend de la tribune, l'émotion est à son comble. On ne s'attendait point à ce coup de théâtre.

Un bruit effroyable se produit, les pupitres font brèvement leur office et un tapage assourdissant empêche l'homme de s'exprimer. M. Brisson, lui, visiblement troublé par l'hostilité qui s'affiche contre son gouvernement, monte à la tribune, aux cris de « Démission ! Démission ! » partant de bancs de plus en plus nombreux.

Il espère pourtant de faire tête à l'orage.

M. Brisson. — Le général Chanoiné, quand il a accepté le portefeuille de la guerre, savait fort bien que la décision de transmettre la demande de révision à la commission consultative était prise. Il était présent quand le conseil a décidé de transmettre la demande à la cour de cassation.

Le ministre pouvait profiter du conseil de ce matin pour remettre sa démission au président de la République, M. le général Chanoiné a contrevenu à tous les usages parlementaires. En présence de la situation qui lui est faite, le gouvernement doit délibérer. Il a l'espoir que la Chambre assurera la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire.

SUSPENSION DE SÉANCE
La séance est suspendue à 3 heures 45. M. Brisson se rend, après la réunion des ministres, auprès du président de la République.

LA REPRISE
A 4 heures 50, la séance est reprise. M. Brisson monte à la tribune.

MARCHEUR INUTILE
M. Brisson demande l'ajournement à jeudi, annonçant qu'un ministre de la guerre par intérim sera désigné dans la soirée. Le chef du gouvernement affirme à nouveau la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire.

M. Fournière, au nom du groupe socialiste, blâme l'acte du général Chanoiné et appuie la demande d'ajournement.

REPLIQUE DU TAC AU TAC
M. Ernest Roche. — Vous avez parlé de suprématie du pouvoir civil ; or le premier pouvoir civil c'est nous ; l'armée est

méconnue, dédaignée, insultée ; le gouvernement a eu tort de ne pas réunir la Chambre et de demander ses conseils sur ce qu'il avait à faire.

En agissant ainsi vous avez méconnu la Chambre, c'est-à-dire le pouvoir civil ; or, la Chambre ne veut pas vous donner la confiance que vous ne lui avez pas accordée vous-mêmes.

M. Charles Bess. — La Chambre a été convoquée à la date habituelle, je m'associe aux paroles de M. Fournière ; nous avons entendu lui les paroles d'un général factieux. (Applaudissements à gauche.)

Un député à droite (montrant l'extrême gauche) : Ils sont là les factieux !

M. de Mun s'oppose au renvoi.

Voix à gauche : Au nom de l'Église !

DISCOURS DE DE MUN
M. de Mun. — Au nom du pays (Interruptions.) Il est impossible que dans notre état d'esprit nous renouvions la suite de notre discussion ; il faut des explications nettes ; le président du conseil peut les donner sans être encore ministre de la guerre. Je vous demande de venir nous dire ce que sont les accusations que vous apportez ici quand vous parlez de parti de factieux. C'est sans doute que vous voulez agiter le grand complet militaire. Venez nous dire ce que sont ces complots pour lesquels vous demandez un délai de vingt-quatre heures ; apportez-nous des noms. (Bruits.)

Le président agit la sonnette. On ne s'entend plus.

M. de Mun. — Où sont les preuves du complot ? Ou alors pourquoi ne poursuivez-vous pas les auteurs de ces nouvelles si elles sont fausses ?

Voix à l'extrême-gauche : Vous avez appris l'intransigeant par cœur !

M. de Mun. — Il s'agit ici non d'une question juridique, mais d'une question nationale. (Interruptions.) La France ne s'y trompe pas. (Acclamations.) Elle se demande comment une semblable campagne peut durer depuis si longtemps et avec quel argent ? Je constate que depuis que le ministère Brisson est formé c'est le troisième ministre de la guerre qui a démissionné. Le président du conseil doit parler aujourd'hui.

M. Baudry d'Asson déclare n'avoir rien à ajouter aux paroles de M. de Mun. Ce qu'il demande lui, c'est la mise en accusation du ministère.

La Chambre impatiente réclame la clôture.

ESSAI DE SAUVETAGE PAR RIBOT
M. Ribot vient déclarer qu'il s'associe à la demande d'ajournement et propose un ordre du jour affirmant la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire et en même temps la confiance du Parlement dans l'armée, fidèle observatrice des lois de la République.

M. de Mun combat à nouveau la demande d'ajournement. Il demande l'introduction dans l'ordre du jour Ribot d'un bème contre le gouvernement qui a permis des attaques contre l'armée.

On vote la clôture à mains levées.

Les ordres du jour
Le président a reçu plusieurs ordres du jour. Le premier signé Pelletan, Ribot, Isambart, de la Porte, Poincaré, Fournière, est ainsi conçu :

« La Chambre, affirmant la suprématie des pouvoirs civils et confiante dans l'armée, fidèle observatrice des lois républicaines, décide l'ajournement à jeudi de l'interpellation. »

M. Deschanel déclare qu'il a reçu trois additions à cet ordre du jour présenté par MM. de Mahy, Cunéo d'Ornano et de Mun.

Un contre-ordre du jour a été présenté par M. Georges Berger et plusieurs de ses collègues et les deux autres par MM. Guiguesse et Vazeille.

M. Cavaignac. — La déposition de ces ordres du jour démontre la nécessité d'un débat immédiat.

Je dois, dit l'ancien ministre de la guerre, des explications à la Chambre, c'est pourquoi j'insiste pour la discussion immédiate.

dans l'armée fidèle observatrice des lois de la République...

Par 550 voix contre 2, cette partie est adoptée.

On met aux voix l'intercalation proposée par M. Georges Berger...

M. Sarrien demande la parole. J'ai communiqué, dès que ma circulaire a été publiée, des articles injurieux au ministre de la guerre...

M. Barthou. — La continuation de la discussion s'impose, parce que le ministre de la justice a fait entrer dans la question des discussions de détails sur diverses interpellations...

M. Chapsus, quoique adversaire résolu de la révision, n'accepte pas le blâme de M. Berger.

M. Prou. — M. Sarrien nous a montré par son discours une chose singulière se passant dans le gouvernement...

M. Brisson. — Le gouvernement a fait son devoir, tout son devoir, car par trois fois il a demandé au ministre de la guerre de déposer une plainte...

On met la motion Berger aux voix. MM. Méline, Rouvier et plusieurs progressistes s'abstiennent...

Des cris de : Vive la République ! Vive la France ! Vive l'armée ! retentissent. Le président met aux voix l'adjonction de Mahj au conseil...

M. Brisson déclare ne pas accepter cette invitation pas plus que le blâme.

L'adjonction de Mahj est votée par 296 voix contre 213.

« Vive l'armée ! Vive la France ! » crie-t-on dans la salle.

Pour tenter de sauver le ministère battu, Messieurs Dujardin-Beaumetz et Klott déposent cet amendement :

Cet amendement est repoussé par 286 voix contre 254.

C'est la chute définitive. Les nationalistes poussent des huées à l'adresse du cabinet irrémédiablement perdu.

C'est sur la motion de M. Marcel Sembat, député socialiste, que le vote a eu lieu par division.

La première partie de l'adjonction de M. Berteaux est repoussée par 286 voix contre 254.

Cris de droite et au centre : Vive la France ! Vive l'armée !

L'extrême-gauche riposte par les cris de : Vive la République !

Les ministres quittent la salle, M. Brisson en tête. Les nationalistes poussent des huées.

L'ensemble de l'ordre du jour de M. Ribot, avec l'adjonction de M. de Mahj, est adopté par 469 voix contre 28.

coup sur la place de la Concorde au milieu des manifestants.

La salle regorgeait de monde. Tout le public des premières sensationnelles attendant le dénouement de la partie supérieure qui allait s'engager se montrait fébrile et agité.

Cependant la séance commença d'une façon on ne peut plus calme, puis survint M. Dénodé.

Alors le ton fut mis aux poudres. Le leader nationaliste en quelques vigoureuses paroles dit son fait à un gouvernement tout dévoué aux ennemis de l'armée et de la patrie.

Il alla même si loin dans sa tirade vengeresse que le général Chanoine, monté par un mot un peu énergique, cingla à la tribune pour défendre ses actes.

Sa démission fut le résultat de son intervention. Mais sa parole émue fit sensation sur la Chambre ; les défenseurs de l'armée eurent la joie de voir enfin le vieux soldat affirmer solennellement sa solidarité complète avec ses prédécesseurs en ce qui concernait la culpabilité du traité.

Les ministres étaient affolés et chaque mot prononcé par le général Chanoine semblait les plonger dans un abîme de réflexions douloureuses.

Une suspension de séance est finalement obtenue par le mathéureux président du conseil qui, au vu, baillotta quelques vagues récriminations.

Les radicaux hurlent déjà à la trahison, au complot — militaire peut-être — et le général Chanoine est violemment houspillé dans leurs groupes.

Les modérés, eux, ont subi le contre-coup de ce désarmement général et l'ont été extrêmement surpris de voir M. Ribot aller assurer M. Brisson de sa sympathie et de celle de ses amis.

MM. Brisson et Sarrien filent alors à l'Élysée.

Les groupes se réunissent et à la reprise on constate un grand apaisement.

Le débat s'engage enfin à nouveau. C'est alors une discussion confuse qui ne produit aucune impression bien précise sur les auditeurs.

La garde des sceaux, tablant sur certaines lettres au ministre de la guerre, cherche à tirer son épingle d'un jeu qu'il considère comme dangereux.

Arguties tellement filandréuses que la Chambre s'y embrouille et repousse la motion de blâme Berger. Survient alors la motion de Mahj ; le ministre ne peut franchir l'obstacle et doit se contenter d'une pitoyable minorité.

Dernier espoir : une motion Berteaux est présentée, planche suprême de salut tendue au cabinet par ses amis. Mais elle se rompt facilement et le ministre est enfin et définitivement par terre. On ne peut dire qu'il ne s'est pas défendu contre la culbute dernière.

M. Brisson déclare ne pas accepter cette invitation pas plus que le blâme.

L'adjonction de Mahj est votée par 296 voix contre 213.

« Vive l'armée ! Vive la France ! » crie-t-on dans la salle.

Pour tenter de sauver le ministère battu, Messieurs Dujardin-Beaumetz et Klott déposent cet amendement :

Cet amendement est repoussé par 286 voix contre 254.

C'est la chute définitive. Les nationalistes poussent des huées à l'adresse du cabinet irrémédiablement perdu.

C'est sur la motion de M. Marcel Sembat, député socialiste, que le vote a eu lieu par division.

La première partie de l'adjonction de M. Berteaux est repoussée par 286 voix contre 254.

Cris de droite et au centre : Vive la France ! Vive l'armée !

« S'ils ignorent ce qu'est le Soudan politique, ils n'ont, pour en comprendre la richesse, qu'à constater qu'elle implique commerciale et politique nous rivaux attachés à son entière et exclusive possession. Le ton de la presse anglaise devrait suffire à le convaincre. »

« Je me souviens d'avoir entendu lord Dufferin me dire : « Lorsque nous nous occupons des Indes, il n'y a plus ni whigs, ni Tories, il n'y a que l'Angleterre. »

Lorsqu'on touche au nœud de la question africaine, il ne doit plus y avoir ni conservateurs, ni opportunistes, ni radicaux, ni socialistes. Au moment où le Parlement va reprendre ses sessions, et où la question de Fachoda sera portée à la tribune, avant de nous préoccuper de négociations qui ont cours entre les deux gouvernements, avant d'examiner la possibilité des arrangements qui conviendraient à nos vues et satisfieraient notre honneur, nous devons nous souvenir que nous sommes liés par un vote politique et par un vote national. »

Nous ne devons pas nous déjuger. Nous avons droit à un dénouement sur le Nil. Soyons d'accord en face de l'Angleterre, il ne doit y avoir que des Français. (Gaietés.)

LES MÉMOIRES DE BISMARCK 10 avril. — De nouveaux détails viennent de nous arriver sur la Commune de Paris. Les insurgés disposent de cent vingt mille hommes. On peut y ajouter dix ou douze mille républicains plus ou moins convaincus qui sont accourus de toutes parts, de Belgique, de Pologne, d'Angleterre, et à peu près autant de criminels et de malfaiteurs de tous les pays.

« C'est maintenant, mon droit n'est-il pas de m'indigner, sinon de m'étonner, qu'un mépris de votre parole, et en violation de la loi, on vienne, à mon insu, saisir la cour de cassation de pièces et dossiers qui tendent évidemment à remettre en question, en ce qui me concerne, l'autorité de la chose jugée ? »

Citant l'article 137 du Code de justice militaire : « Tout individu acquitté ou absous ne peut être repris ni accusé à raison du même fait », le commandant Esterhazy continue :

« Ce n'est donc plus mon procès qu'il s'agit de reviser, et si je suis en droit maintenant d'invoquer au besoin votre haute autorité pour prévenir et empêcher tous empêchements, pour mettre obstacle à ce qui, sous le menteur prétexte de suprématie du pouvoir civil, serait le comble de l'arbitraire et la plus flagrante monstruosité judiciaire. »

« Ah ! certes, je comprends combien, ainsi menée et dirigée, la révision du procès de 1894, se faisant en réalité par l'illégalité de la révision de mon procès, faciliterait à son tour la révision du procès de celui aux genoux duquel on vous vit nous prosterner, implorant pour la « grande et noble patrie », qui ne la demandait pas, l'annulation d'une pitié dont elle n'a nul besoin. »

« Cette révision, je le déclare hautement, ne se fera pas sans que je fournisse, moi aussi, mon mémoire, non point secret et mystérieux, mais public et au grand jour, en matière résolue et convaincu que ce que vous affirmiez être un « a priori salutaire » ne saurait être un traquenard. »

M. Esterhazy annonce son intention de faire demander à son tour communication de toutes les pièces le visant, produites à la cour de cassation, et il termine ainsi :

« Soldat discipliné, je devais et j'ai su jusqu'ici me taire contre tous les messages, toutes les injonctions d'une presse soudoyée par l'étranger. Pour ma patrie, pour l'armée, j'ai sacrifié mon repos et ma vie, sans autre récompense que l'oubli et l'ingratitude : il est un dernier sacrifice auquel je ne consentirai jamais, c'est celui de mon honneur. »

« Et si, par je ne sais quels artifices de procédure ou par de lâches abandons que je ne veux pas prévoir, il arrivait que la cour de cassation essayât de me substituer à celui que les Juries ont à tout prix sauvegardé, que des dépens de la sécurité de la France, je prends l'engagement d'établir une fois de plus et péremptoirement que le commandant Esterhazy n'a pu être accusé de trahison que par une bande de misérables vendus à nos ennemis. »

« Veuillez, monsieur le procureur général, en agréer l'assurance avec l'expression de ma plus haute considération. »

UN ARTICLE DU PAINE H. D'ORLEANS La colonne Marchand a roussi au-delà de ce qu'on espérait. Elle a pleinement rempli le but qui lui était indiqué.

Le commandant n'a pas simplement fait œuvre d'explorateur. Il ne s'est pas contenté de se frayer une voie à travers des pays délaissés par la civilisation européenne. Il a grandi la France du Congo, établi des routes, organisé le pays, conclu des traités avec ses chefs, pris Fachoda et installé plusieurs postes sur le Nil.

A une époque de troubles civils et d'inquiétudes morales, nous doutions tellement de nous-mêmes que certains d'entre nous ont été étonnés de notre force, de notre énergie et de notre esprit de suite.

Chez nous, des écrivains intelligents ont été jusqu'à oublier le passé, jusqu'à se déjuger pour demander à la France de reculer. Ils ont conseillé d'éviter un conflit pour quelques hectares de désert.

Ces partisans de l'abandon viennent sérieusement croire que cette nation de travailleurs et de marchands dont nous entretiens M. de Biowitz, vient de sacrifier des centaines de millions sur le Nil et de jeter le défi à la nation française qui s'ils considéraient comme malade, pour quelques hectares de désert.

quelque chose de froid couler dans mes veines. Je suppliai Mme Simons de ne pas risquer une parole imprudente. Elle me répondit qu'elle était Anglaise et qu'elle savait se conduire. Le Roi nous pria de nous taire et de laisser la parole à l'orateur.

Il étala d'abord les biens dont il nous avait dépourillés ; puis il tira de sa ceinture quarante ducats d'Autriche qui faisaient une somme de quatre cent soixante-dix francs, au cours de 41 fr. 75.

« Les ducats, dit-il, viennent du village de Castia ; le reste m'a été donné par les millords. Tu m'as dit de battre les ex-vivants ; j'ai commencé par le village. »

« Tu es mal fait, répondit le Roi. Les gens de Castia sont nos voisins, il fallait les laisser. Comment vivrions nous en sûreté, si nous nous faisons des ennemis à notre porte ? D'ailleurs, ce sont de braves gens qui peuvent nous donner un coup de main à l'occasion. »

« Oh ! je n'ai rien pris aux charbonniers ! Ils ont disparu dans les bois sans me laisser le temps de leur parler. Mais le parolard avait la goulotte ; je l'ai trouvé chez lui. »

« S'ils ignorent ce qu'est le Soudan politique, ils n'ont, pour en comprendre la richesse, qu'à constater qu'elle implique commerciale et politique nous rivaux attachés à son entière et exclusive possession. Le ton de la presse anglaise devrait suffire à le convaincre. »

« Je me souviens d'avoir entendu lord Dufferin me dire : « Lorsque nous nous occupons des Indes, il n'y a plus ni whigs, ni Tories, il n'y a que l'Angleterre. »

Lorsqu'on touche au nœud de la question africaine, il ne doit plus y avoir ni conservateurs, ni opportunistes, ni radicaux, ni socialistes. Au moment où le Parlement va reprendre ses sessions, et où la question de Fachoda sera portée à la tribune, avant de nous préoccuper de négociations qui ont cours entre les deux gouvernements, avant d'examiner la possibilité des arrangements qui conviendraient à nos vues et satisfieraient notre honneur, nous devons nous souvenir que nous sommes liés par un vote politique et par un vote national. »

Nous ne devons pas nous déjuger. Nous avons droit à un dénouement sur le Nil. Soyons d'accord en face de l'Angleterre, il ne doit y avoir que des Français. (Gaietés.)

LES MÉMOIRES DE BISMARCK 10 avril. — De nouveaux détails viennent de nous arriver sur la Commune de Paris. Les insurgés disposent de cent vingt mille hommes. On peut y ajouter dix ou douze mille républicains plus ou moins convaincus qui sont accourus de toutes parts, de Belgique, de Pologne, d'Angleterre, et à peu près autant de criminels et de malfaiteurs de tous les pays.

« C'est maintenant, mon droit n'est-il pas de m'indigner, sinon de m'étonner, qu'un mépris de votre parole, et en violation de la loi, on vienne, à mon insu, saisir la cour de cassation de pièces et dossiers qui tendent évidemment à remettre en question, en ce qui me concerne, l'autorité de la chose jugée ? »

Citant l'article 137 du Code de justice militaire : « Tout individu acquitté ou absous ne peut être repris ni accusé à raison du même fait », le commandant Esterhazy continue :

« Ce n'est donc plus mon procès qu'il s'agit de reviser, et si je suis en droit maintenant d'invoquer au besoin votre haute autorité pour prévenir et empêcher tous empêchements, pour mettre obstacle à ce qui, sous le menteur prétexte de suprématie du pouvoir civil, serait le comble de l'arbitraire et la plus flagrante monstruosité judiciaire. »

« Ah ! certes, je comprends combien, ainsi menée et dirigée, la révision du procès de 1894, se faisant en réalité par l'illégalité de la révision de mon procès, faciliterait à son tour la révision du procès de celui aux genoux duquel on vous vit nous prosterner, implorant pour la « grande et noble patrie », qui ne la demandait pas, l'annulation d'une pitié dont elle n'a nul besoin. »

« Cette révision, je le déclare hautement, ne se fera pas sans que je fournisse, moi aussi, mon mémoire, non point secret et mystérieux, mais public et au grand jour, en matière résolue et convaincu que ce que vous affirmiez être un « a priori salutaire » ne saurait être un traquenard. »

M. Esterhazy annonce son intention de faire demander à son tour communication de toutes les pièces le visant, produites à la cour de cassation, et il termine ainsi :

« Soldat discipliné, je devais et j'ai su jusqu'ici me taire contre tous les messages, toutes les injonctions d'une presse soudoyée par l'étranger. Pour ma patrie, pour l'armée, j'ai sacrifié mon repos et ma vie, sans autre récompense que l'oubli et l'ingratitude : il est un dernier sacrifice auquel je ne consentirai jamais, c'est celui de mon honneur. »

« Et si, par je ne sais quels artifices de procédure ou par de lâches abandons que je ne veux pas prévoir, il arrivait que la cour de cassation essayât de me substituer à celui que les Juries ont à tout prix sauvegardé, que des dépens de la sécurité de la France, je prends l'engagement d'établir une fois de plus et péremptoirement que le commandant Esterhazy n'a pu être accusé de trahison que par une bande de misérables vendus à nos ennemis. »

« Veuillez, monsieur le procureur général, en agréer l'assurance avec l'expression de ma plus haute considération. »

UN ARTICLE DU PAINE H. D'ORLEANS La colonne Marchand a roussi au-delà de ce qu'on espérait. Elle a pleinement rempli le but qui lui était indiqué.

Le commandant n'a pas simplement fait œuvre d'explorateur. Il ne s'est pas contenté de se frayer une voie à travers des pays délaissés par la civilisation européenne. Il a grandi la France du Congo, établi des routes, organisé le pays, conclu des traités avec ses chefs, pris Fachoda et installé plusieurs postes sur le Nil.

A une époque de troubles civils et d'inquiétudes morales, nous doutions tellement de nous-mêmes que certains d'entre nous ont été étonnés de notre force, de notre énergie et de notre esprit de suite.

Chez nous, des écrivains intelligents ont été jusqu'à oublier le passé, jusqu'à se déjuger pour demander à la France de reculer. Ils ont conseillé d'éviter un conflit pour quelques hectares de désert.

Ces partisans de l'abandon viennent sérieusement croire que cette nation de travailleurs et de marchands dont nous entretiens M. de Biowitz, vient de sacrifier des centaines de millions sur le Nil et de jeter le défi à la nation française qui s'ils considéraient comme malade, pour quelques hectares de désert.

quelque chose de froid couler dans mes veines. Je suppliai Mme Simons de ne pas risquer une parole imprudente. Elle me répondit qu'elle était Anglaise et qu'elle savait se conduire. Le Roi nous pria de nous taire et de laisser la parole à l'orateur.

Il étala d'abord les biens dont il nous avait dépourillés ; puis il tira de sa ceinture quarante ducats d'Autriche qui faisaient une somme de quatre cent soixante-dix francs, au cours de 41 fr. 75.

« Les ducats, dit-il, viennent du village de Castia ; le reste m'a été donné par les millords. Tu m'as dit de battre les ex-vivants ; j'ai commencé par le village. »

« Tu es mal fait, répondit le Roi. Les gens de Castia sont nos voisins, il fallait les laisser. Comment vivrions nous en sûreté, si nous nous faisons des ennemis à notre porte ? D'ailleurs, ce sont de braves gens qui peuvent nous donner un coup de main à l'occasion. »

« Oh ! je n'ai rien pris aux charbonniers ! Ils ont disparu dans les bois sans me laisser le temps de leur parler. Mais le parolard avait la goulotte ; je l'ai trouvé chez lui. »

« S'ils ignorent ce qu'est le Soudan politique, ils n'ont, pour en comprendre la richesse, qu'à constater qu'elle implique commerciale et politique nous rivaux attachés à son entière et exclusive possession. Le ton de la presse anglaise devrait suffire à le convaincre. »

« Je me souviens d'avoir entendu lord Dufferin me dire : « Lorsque nous nous occupons des Indes, il n'y a plus ni whigs, ni Tories, il n'y a que l'Angleterre. »

Lorsqu'on touche au nœud de la question africaine, il ne doit plus y avoir ni conservateurs, ni opportunistes, ni radicaux, ni socialistes. Au moment où le Parlement va reprendre ses sessions, et où la question de Fachoda sera portée à la tribune, avant de nous préoccuper de négociations qui ont cours entre les deux gouvernements, avant d'examiner la possibilité des arrangements qui conviendraient à nos vues et satisfieraient notre honneur, nous devons nous souvenir que nous sommes liés par un vote politique et par un vote national. »

Nous ne devons pas nous déjuger. Nous avons droit à un dénouement sur le Nil. Soyons d'accord en face de l'Angleterre, il ne doit y avoir que des Français. (Gaietés.)

LES MÉMOIRES DE BISMARCK 10 avril. — De nouveaux détails viennent de nous arriver sur la Commune de Paris. Les insurgés disposent de cent vingt mille hommes. On peut y ajouter dix ou douze mille républicains plus ou moins convaincus qui sont accourus de toutes parts, de Belgique, de Pologne, d'Angleterre, et à peu près autant de criminels et de malfaiteurs de tous les pays.

« C'est maintenant, mon droit n'est-il pas de m'indigner, sinon de m'étonner, qu'un mépris de votre parole, et en violation de la loi, on vienne, à mon insu, saisir la cour de cassation de pièces et dossiers qui tendent évidemment à remettre en question, en ce qui me concerne, l'autorité de la chose jugée ? »

Citant l'article 137 du Code de justice militaire : « Tout individu acquitté ou absous ne peut être repris ni accusé à raison du même fait », le commandant Esterhazy continue :

« Ce n'est donc plus mon procès qu'il s'agit de reviser, et si je suis en droit maintenant d'invoquer au besoin votre haute autorité pour prévenir et empêcher tous empêchements, pour mettre obstacle à ce qui, sous le menteur prétexte de suprématie du pouvoir civil, serait le comble de l'arbitraire et la plus flagrante monstruosité judiciaire. »

« Ah ! certes, je comprends combien, ainsi menée et dirigée, la révision du procès de 1894, se faisant en réalité par l'illégalité de la révision de mon procès, faciliterait à son tour la révision du procès de celui aux genoux duquel on vous vit nous prosterner, implorant pour la « grande et noble patrie », qui ne la demandait pas, l'annulation d'une pitié dont elle n'a nul besoin. »

« Cette révision, je le déclare hautement, ne se fera pas sans que je fournisse, moi aussi, mon mémoire, non point secret et mystérieux, mais public et au grand jour, en matière résolue et convaincu que ce que vous affirmiez être un « a priori salutaire » ne saurait être un traquenard. »

M. Esterhazy annonce son intention de faire demander à son tour communication de toutes les pièces le visant, produites à la cour de cassation, et il termine ainsi :

« Soldat discipliné, je devais et j'ai su jusqu'ici me taire contre tous les messages, toutes les injonctions d'une presse soudoyée par l'étranger. Pour ma patrie, pour l'armée, j'ai sacrifié mon repos et ma vie, sans autre récompense que l'oubli et l'ingratitude : il est un dernier sacrifice auquel je ne consentirai jamais, c'est celui de mon honneur. »

« Et si, par je ne sais quels artifices de procédure ou par de lâches abandons que je ne veux pas prévoir, il arrivait que la cour de cassation essayât de me substituer à celui que les Juries ont à tout prix sauvegardé, que des dépens de la sécurité de la France, je prends l'engagement d'établir une fois de plus et péremptoirement que le commandant Esterhazy n'a pu être accusé de trahison que par une bande de misérables vendus à nos ennemis. »

« Veuillez, monsieur le procureur général, en agréer l'assurance avec l'expression de ma plus haute considération. »

UN ARTICLE DU PAINE H. D'ORLEANS La colonne Marchand a roussi au-delà de ce qu'on espérait. Elle a pleinement rempli le but qui lui était indiqué.

Le commandant n'a pas simplement fait œuvre d'explorateur. Il ne s'est pas contenté de se frayer une voie à travers des pays délaissés par la civilisation européenne. Il a grandi la France du Congo, établi des routes, organisé le pays, conclu des traités avec ses chefs, pris Fachoda et installé plusieurs postes sur le Nil.

A une époque de troubles civils et d'inquiétudes morales, nous doutions tellement de nous-mêmes que certains d'entre nous ont été étonnés de notre force, de notre énergie et de notre esprit de suite.

Chez nous, des écrivains intelligents ont été jusqu'à oublier le passé, jusqu'à se déjuger pour demander à la France de reculer. Ils ont conseillé d'éviter un conflit pour quelques hectares de désert.

Ces partisans de l'abandon viennent sérieusement croire que cette nation de travailleurs et de marchands dont nous entretiens M. de Biowitz, vient de sacrifier des centaines de millions sur le Nil et de jeter le défi à la nation française qui s'ils considéraient comme malade, pour quelques hectares de désert.

quelque chose de froid couler dans mes veines. Je suppliai Mme Simons de ne pas risquer une parole imprudente. Elle me répondit qu'elle était Anglaise et qu'elle savait se conduire. Le Roi nous pria de nous taire et de laisser la parole à l'orateur.

Il étala d'abord les biens dont il nous avait dépourillés ; puis il tira de sa ceinture quarante ducats d'Autriche qui faisaient une somme de quatre cent soixante-dix francs, au cours de 41 fr. 75.

« Les ducats, dit-il, viennent du village de Castia ; le reste m'a été donné par les millords. Tu m'as dit de battre les ex-vivants ; j'ai commencé par le village. »

« Tu es mal fait, répondit le Roi. Les gens de Castia sont nos voisins, il fallait les laisser. Comment vivrions nous en sûreté, si nous nous faisons des ennemis à notre porte ? D'ailleurs, ce sont de braves gens qui peuvent nous donner un coup de main à l'occasion. »

« Oh ! je n'ai rien pris aux charbonniers ! Ils ont disparu dans les bois sans me laisser le temps de leur parler. Mais le parolard avait la goulotte ; je l'ai trouvé chez lui. »

« S'ils ignorent ce qu'est le Soudan politique, ils n'ont, pour en comprendre la richesse, qu'à constater qu'elle implique commerciale et politique nous rivaux attachés à son entière et exclusive possession. Le ton de la presse anglaise devrait suffire à le convaincre. »

« Je me souviens d'avoir entendu lord Dufferin me dire : « Lorsque nous nous occupons des Indes, il n'y a plus ni whigs, ni Tories, il n'y a que l'Angleterre. »

Lorsqu'on touche au nœud de la question africaine, il ne doit plus y avoir ni conservateurs, ni opportunistes, ni radicaux, ni socialistes. Au moment où le Parlement va reprendre ses sessions, et où la question de Fachoda sera portée à la tribune, avant de nous préoccuper de négociations qui ont cours entre les deux gouvernements, avant d'examiner la possibilité des arrangements qui conviendraient à nos vues et satisfieraient notre honneur, nous devons nous souvenir que nous sommes liés par un vote politique et par un vote national. »

Nous ne devons pas nous déjuger. Nous avons droit à un dénouement sur le Nil. Soyons d'accord en face de l'Angleterre, il ne doit y avoir que des Français. (Gaietés.)

LES MÉMOIRES DE BISMARCK 10 avril. — De nouveaux détails viennent de nous arriver sur la Commune de Paris. Les insurgés disposent de cent vingt mille hommes. On peut y ajouter dix ou douze mille républicains plus ou moins convaincus qui sont accourus de toutes parts, de Belgique, de Pologne, d'Angleterre, et à peu près autant de criminels et de malfaiteurs de tous les pays.

« C'est maintenant, mon droit n'est-il pas de m'indigner, sinon de m'étonner, qu'un mépris de votre parole, et en violation de la loi, on vienne, à mon insu, saisir la cour de cassation de pièces et dossiers qui tendent évidemment à remettre en question, en ce qui me concerne, l'autorité de la chose jugée ? »

Citant l'article 137 du Code de justice militaire : « Tout individu acquitté ou absous ne peut être repris ni accusé à raison du même fait », le commandant Esterhazy continue :

« Ce n'est donc plus mon procès qu'il s'agit de reviser, et si je suis en droit maintenant d'invoquer au besoin votre haute autorité pour prévenir et empêcher tous empêchements, pour mettre obstacle à ce qui, sous le menteur prétexte de suprématie du pouvoir civil, serait le comble de l'arbitraire et la plus flagrante monstruosité judiciaire. »

« Ah ! certes, je comprends combien, ainsi menée et dirigée, la révision du procès de 1894, se faisant en réalité par l'illégalité de la révision de mon procès, faciliterait à son tour la révision du procès de celui aux genoux duquel on vous vit nous prosterner, implorant pour la « grande et noble patrie », qui ne la demandait pas, l'annulation d'une pitié dont elle n'a nul besoin. »

« Cette révision, je le déclare hautement, ne se fera pas sans que je fournisse, moi aussi, mon mémoire, non point secret et mystérieux, mais public et au grand jour, en matière résolue et convaincu que ce que vous affirmiez être un « a priori salutaire » ne saurait être un traquenard. »

M. Esterhazy annonce son intention de faire demander à son tour communication de toutes les pièces le visant, produites à la cour de cassation, et il termine ainsi :

« Soldat discipliné, je devais et j'ai su jusqu'ici me taire contre tous les messages, toutes les injonctions d'une presse soudoyée par l'étranger. Pour ma patrie, pour l'armée, j'ai sacrifié mon repos et ma vie, sans autre récompense que l'oubli et l'ingratitude : il est un dernier sacrifice auquel je ne consentirai jamais, c'est celui de mon honneur. »

« Et si, par je ne sais quels artifices de procédure ou par de lâches abandons que je ne veux pas prévoir, il arrivait que la cour de cassation essayât de me substituer à celui que les Juries ont à tout prix sauvegardé, que des dépens de la sécurité de la France, je prends l'engagement d'établir une fois de plus et péremptoirement que le commandant Esterhazy n'a pu être accusé de trahison que par une bande de misérables vendus à nos ennemis. »

« Veuillez, monsieur le procureur général, en agréer l'assurance avec l'expression de ma plus haute considération. »

UN ARTICLE DU PAINE H. D'ORLEANS La colonne Marchand a roussi au-delà de ce qu'on espérait. Elle a pleinement rempli le but qui lui était indiqué.

Le commandant n'a pas simplement fait œuvre d'explorateur. Il ne s'est pas contenté de se frayer une voie à travers des pays délaissés par la civilisation européenne. Il a grandi la France du Congo, établi des routes, organisé le pays, conclu des traités avec ses chefs, pris Fachoda et installé plusieurs postes sur le Nil.

A une époque de troubles civils et d'inquiétudes morales, nous doutions tellement de nous-mêmes que certains d'entre nous ont été étonnés de notre force, de notre énergie et de notre esprit de suite.

Chez nous, des écrivains intelligents ont été jusqu'à oublier le passé, jusqu'à se déjuger pour demander à la France de reculer. Ils ont conseillé d'éviter un conflit pour quelques hectares de désert.

Ces partisans de l'abandon viennent sérieusement croire que cette nation de travailleurs et de marchands dont nous entretiens M. de Biowitz, vient de sacrifier des centaines de millions sur le Nil et de jeter le défi à la nation française qui s'ils considéraient comme malade, pour quelques hectares de désert.

quelque chose de froid couler dans mes veines. Je suppliai Mme Simons de ne pas risquer une parole imprudente. Elle me répondit qu'elle était Anglaise et qu'elle savait se conduire. Le Roi nous pria de nous taire et de laisser la parole à l'orateur.

Il étala d'abord les biens dont il nous avait dépourillés ; puis il tira de sa ceinture quarante ducats d'Autriche qui faisaient

